

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Gouverneur de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) a présidé le 15 avril 2025, aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé et par visioconférence, la troisième réunion du Groupe de Travail chargé de formuler des propositions consensuelles pour la supervision des activités des Caisses des Dépôts et Consignations (CDC) et la gestion des avoirs en déshérence dans la CEMAC, créé par décision n°169/GR/2024 du 18 octobre 2024.

Faisant suite à celles du 09 décembre 2024 et du 12 février 2025, cette rencontre avait pour objectif d'examiner les options d'encadrement des activités des CDC et les aspects opérationnels de la gestion des avoirs en déshérence dans la CEMAC, en lien avec les deux avant-projets de texte révisés, élaborés par le Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC).

Au terme des échanges fructueux et constructifs, marquant la fin des travaux de ce groupe, un consensus s'est dégagé sur la pertinence et la qualité de l'avant-projet de texte relatif à la gestion des comptes inactifs et des avoirs en déshérence ; tandis qu'au détriment de la majorité, les deux CDC en activité se sont dites opposées à celui relatif à la supervision totale de leurs activités par la COBAC, privilégiant une supervision partielle, limitée à leurs activités bancaires. Les versions révisées de ces documents, intégrant les ultimes propositions des membres, seront finalisées et présentées aux différentes instances communautaires compétentes de la CEMAC, pour décision.

**Le Gouverneur de la BEAC,
Président de la Commission Bancaire,
Président du Groupe de Travail,**



Yvon SANA BANGUI